



Qui a raison ? médecin conseil ou médecin du travail

Par **zacotte**, le **02/03/2011** à **18:07**

Bonjour,
Suite à une maladie professionnelle j'ai subi une intervention à l'épaule qui ne me permet plus d'exercer mon métier d'auxiliaire de vie. Après avoir vu le médecin du travail, ce dernier m'a déclaré apte avec de telles restrictions, qu'il m'est impossible de reprendre mon ancien poste et aucune possibilité de reclassement par mon employeur et pas de possibilité de me licencier car il n'est pas noté "inaptitude".
J'ai été convoqué par le médecin conseil, qui m'a indiqué que je n'étais plus apte à reprendre ce travail avec un aux d'IPP supérieur à 10 %. J'attends sa confirmation par courrier.
Ma question : si le médecin conseil me déclare inapte est-ce que cela annule la décision du médecin du travail ?
Cordialement